

PROCÈS VERBAL

DE VISITE

DE LA PAROISSE DE

Archidiaconé de
Guimini Dilly

L'AN mil sept cent soixante-quatre le 18^e du mois de
Juin Nous Jean Francois Delamarque
Evêque comte de Leon

Seigneur M. de
penmarck

Patron M^{gr} l'Evêque

Nous sommes transportés en l'Eglise Paroissiale de Goulven
pour y faire notre Visite suivant notre Mandement
du du mois d'août de la présente année, envoyé trois
semaines auparavant au sieur Recteur de ladite Paroisse; où étant
arrivé, & ayant fait les Prières & Cérémonies qui s'observent en
pareil cas, nous avons procédé à ladite Visite, ainsi qu'il suit.

Nous avons visité

Justice Royale
Lesneven

ord. Le Tabernacle, a redoubler d'une étoffe de soye

Décimateurs
M. Le Pr.

Le Saint Ciboire, en état

Le grand Autel, en état

Adresse des Lettres
Lesneven

Les Fonts Baptismaux, en état

Les Vases des Saintes Huiles, en état

Nombre des Communians

200

ord. Les Autels, un petit autel au bas de l'église, adossé au
pillier à l'apôtre

ord. Les Confessionnaux, a refaire un treillis

Recteur M. Sautre

La Chaire, en état

Curé M. Borgne

La Charpente & Couverture de l'Eglise, Bonne

Prêtres
plus

Les Murs, bons

Suite des Prêtres

Les Vitres, *a Réparer*

ord. Les Images & Tableaux, *plusieurs peintures sur les
murailles à effacer*

Les Bancs, *En Etat*

Marguilliers ou Trésoriers
sortis de Charge qui n'ont
pas rendu leurs Comptes

Le Cimetiere, *En Etat*

tous rendus

La Sacristie, *En Etat*

Les Vases sacrés, *En Etat*

Marguilliers en Charge

Les Ornaments, *En Etat*

*François Biau,
Jean pinvidie*

Chapelles fondées en titre
de Bénéfices

ord. Le Linge, *il manque des nappes p^r les autels*

point

Les Livres, *Mauvais*

Titulaires desd. Chapelles

Les Registres de Baptême, *En Etat*

Patron

ord. Le Tableau des Fondations, *il ny en a point*

point

Revenu

point

Charges desdites Chapelles,
& si elles sont acquittées,
point

Nous avons demandé ensuite que l'on nous représentât les Comptes du Revenu temporel de ladite Eglise, par l'examen duquel il nous a paru qu'elle jouit de

de Revenu fixe, ci.....	3000	l.	s.	d.
sur lequel Revenu le Trésor paie pour l'acquit des Fondations la somme de..	2000	l.	s.	d.

Chapelles Domestiques.
point

Déduction faite desdites sommes, reste 1000

Le Compte dudit Trésor, *En Etat*

Argent comptant restant audit Trésor. 8000

Les Titres & Papiers du Trésor, *En Etat*

Inventaire des Titres & Papiers, *point*

Coffre à trois clefs, *En Etat*

Confrairies, *des services*

Dont & de ce que dessus nous avons dressé le présent Procès-verbal, pour servir & valoir ce que de raison, les jour & an ci-dessus, & avons signé. *+ Jean Fournier ev. c. de Leon,*